

# 2019



« Qui ose gagne ! »

AMMB est un Club-école de Sport de combat et d'Arts martiaux (SCAM) ayant à cœur de partager ses valeurs avec le plus grand nombre. Nous dispensons un apprentissage progressif des principales techniques de disciplines, telles que la savate- boxe française, le « grappling » et le krav-maga.

Au travers de nos actions quotidiennes nous exprimons notre bienveillance, enseignons la prudence, encourageons le travail et la combativité dans le respect d'autrui, tout en accompagnant chacun de manière adaptée quel que soit son niveau. Nous portons une attention particulière à une pratique conviviale de ces disciplines, privilégiant la bonne humeur, le respect des partenaires et des règles de sécurité.

Nous souhaitons aussi concentrer la bonne volonté de nos membres avec celle de partenaires publics et privés afin de faire éclore des projets d'intérêts généraux notamment à destination des publics porteurs de déficiences ou handicaps, des enfants et des femmes ainsi que l'accompagnement de nos compétiteurs.

Ainsi par le biais du mécénat, notamment, vous pouvez accompagner une équipe enthousiaste et déterminée à donner le meilleur d'elle-même et donc par là-même participer à la réussite de notre projet associatif d'intérêt général.



## SOMMAIRE

- ❖ Présentation d'Arts Martiaux Mixtes Bordeaux
  - ❖ Le bureau directeur
  - ❖ Le club et ses objectifs
  - ❖ Les disciplines pratiquées
- ❖ Présentation du projet
- ❖ Convention



## Présentation d'Arts Martiaux Mixtes Bordeaux (AMMB)

AMMB est une association sportive, loi 1901, créée par Anthony DELGADO, Valerie PERIER et Laurent PERIER le 30 Juin 2016 et déclaré à la sous prfecture de LANGON sous le numero W333003245.

<b>Nom du club</b>	Arts martiaux mixtes BORDEAUX (AMMB)
<b>Lieu de pratique et siège social</b>	6 Allée de SALLEGOURDE, 33140 VILLENAVE D'ORNON
<b>Coordonnée du club</b>	Téléphone : Anthony DELGADO <ul style="list-style-type: none"><li>• 06 87 17 68 99</li><li>• 06 03 43 33 34</li></ul> Mail : <a href="mailto:mmabordeaux@gmail.com">mmabordeaux@gmail.com</a> Site internet : <a href="https://www.mmabordeaux.com">https://www.mmabordeaux.com</a>
<b>Activité</b>	<b>Enfants 6/15 ans :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Savate boxe française</li><li>• Grappling no-gi</li></ul> <b>Adultes : mixtes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Savate boxe française</li><li>• Krav maga</li><li>• Grappling / MMA</li></ul>
<b>BUREAU DIRECTEUR</b>	
<b>Président</b>	M. Anthony DELGADO, 47 ans - Fonctionnaire <ul style="list-style-type: none"><li>• Gant bleu de savate</li></ul>
<b>Trésorier</b>	Mme Valérie PERIER, 49 ans-Infirmière DE
<b>Secrétaire</b>	Mme PERIER Mathilde, 19 ans-Etudiante
<b>Salarié-Professeur</b> <i>BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport</i> <i>CQP : Certificat qualification professionnel</i> <i>BF1 : Brevets fédéral (animateur lutte 3-6 ans, animateur lutte ou DA, entraîneur lutte ou DA)</i> <i>DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport</i>	M. Laurent PERIER, 47 ans Coordinateur et éducateur sportif <ul style="list-style-type: none"><li>• Bpjeps activités pugilistique pour tous, mention Savate</li><li>• CQP Karaté, ceinture noire 1 Dan</li><li>• BF1 Grappling, ceinture noire</li><li>• Formation DEJEPS en cours</li></ul>
<b>N° du club et affiliations</b>	N° de création : W333003245 Siret : 527 459 207 00029 Affiliation Fédération Française Savate :033030 Affiliation Fédération Française de Lutte : 1199236 Affiliation Fédération Française de Karaté : 030764

## Le Club

Notre but est de faciliter l'accès au sport pour tous.

### **Nos objectifs – Les projets**

#### ❖ **Faciliter la pratique physique et sportive.**

Le but d'AMMB est d'éveiller, renforcer et consolider l'intérêt général des enfants, adultes hommes ou femmes quel que soit l'âge, pour les activités physiques en général et les sports de combat en particulier. Nous sommes convaincus que la pratique d'une activité physique régulière et progressive permet d'améliorer son bien être, sa forme et sa santé.

Nous dispensons un programme d'entraînement adapté en fonction des tranches d'âges, enfants (6 / 15 ans) et jeunes adultes à vétérans, tout en respectant les programmes établis par les Fédérations auxquelles nous sommes affiliés.

Le travail technique permet aussi d'avoir une meilleure connaissance de son corps tout en développant l'agilité, le mental et la combativité.

#### ❖ **Former ses adhérents aux métiers du sport fédéral et professionnel.**

Nous incitons nos adhérents à s'inscrire sur les différentes formations fédérales afin entre autre de créer une équipe pédagogique ayant des valeurs communes.

Les sports de combat et arts martiaux c'est aussi une communauté ayant à cœur de partager ses connaissances, montrer sa bienveillance, exprimer son courage.

#### ❖ **Les Projets**

Le Bureau Directeur propose et cherche à réaliser des projets avec les acteurs publics et privés proches de son siège social situé à VILLENAVE D'ORNON.

- Organisation d'une compétition de Grappling le 7/04/2019 à VILLENAVE d'ORNON,
- Développement de l'activité physique sportive (APS) pour le public déficient ou porteur de handicap
- Développement de l'offre APS pour le public enfant,
- Développement de l'offre APS pour le public féminin.

## Les disciplines pratiquées.

Une discipline soutenue par la Fédération Française de Lutte



# GRAPPLING



Le Grappling se concentre sur le combat au sol, domaine extrêmement technique où le gabarit joue un rôle moindre. Il peut être pratiqué par les femmes, les hommes, les jeunes et les moins jeunes. Plus qu'un sport, il relève d'une véritable philosophie, une quête de l'harmonie entre corps et style de vie.

Cette discipline allie puissance et maîtrise tout en fluidité et en minimisant les efforts afin de privilégier l'efficacité technique.

La pratique collective semble réguler la timidité ou au contraire l'hyperactivité grâce aux notions d'habillement, de grade, de discipline et de respect.

La diversité des gestes et des contacts procurent un réel épanouissement corporel... C'est également un excellent moyen de canaliser son agressivité pour la transformer en combativité.

### **GRAPPLING FIGHT**

Cette forme de combat mixte existe depuis la nuit des temps sous la forme de techniques de combat enseigné aux gladiateurs. Art inspiré de la Lutte et du Jiu Jitsu brésilien (JJJ).

Aujourd'hui, triathlète des sports de combat un pratiquant de Grappling fight doit savoir attaquer, défendre, riposter et remiser en mobilisant des techniques, debout ( Boxe ) ,de projection en corps à corps et de sol.

Le Grappling implique une maîtrise de soi qui se fait grâce au travail sur le regard et le positionnement du corps, sur l'évaluation des distances de sécurité et de la dangerosité d'une situation.

La violence des combats professionnels avec des règles américaines ou russes ne reflète pas ce qui se passe dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Lutte et encore moins chez AMMB.

# SAVATE BOXE FRANCAISE



Les premières traces écrites de savate apparaissent au début du XIX<sup>e</sup> siècle (alors que l'existence de la boxe anglaise est documentée depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle).

La savate naît donc en France, plus exactement à Paris, où pratiquent les savatiers d'abord dans les arrière-salles des cafés puis dans des salles dédiées qui accueillent des élèves. Il est à noter que c'est la seule boxe « pied-poing » qui naît en Europe.

Ce sport de combat connu sous le nom de « boxe française » réunit des techniques de pieds avec quatre techniques de poings empruntées à la boxe anglaise (direct, crochet, uppercut, swing).



Nous intégrons toute l'année des tireuses et tireurs tous niveaux.

Nos cours de Savate boxe pieds poings intègrent différents niveaux de difficultés techniques et d'intensité physique.

Nous proposons dans chacun de nos cours des exercices adaptés au niveau du groupe, en général reparti en deux sous-groupes, les débutants et les avancés.

Nous nous efforçons de préparer au mieux nos athlètes autant physiquement que techniquement sans oublier la stratégie.

AMMB a la volonté de valoriser l'assiduité, l'investissement et les progrès de ses athlètes en leur permettant de présenter chaque année si possible un grade technique de savate boxe française allant de la couleur bleue au GAT.

Nous proposons à nos athlètes un accompagnement sur les compétitions régionales de Nouvelle-Aquitaine, interclubs.



# KRAV MAGA



**KRAV-MAGA**  
FFK

Le **krav-maga**, *combat rapproché*, est à l'origine une méthode d'autodéfense d'origine israélo-tchécoslovaque hongroise combinant des techniques provenant de la boxe, du muay-thaï, du judo, du ju-jitsu et de la lutte. Cette méthode, est maintenant une base de l'armée israélienne et des services spéciaux israéliens pour se défendre au corps à corps face aux assaillants. La méthode est utilisée par de nombreux services de police et forces militaires dans le monde tels qu'aux États-Unis le FBI, la DEA, les *marines*, en France le GIGN, le RAID, la Légion étrangère et au Royaume-Uni les SAS.

Pour cette raison nos cours de Self défense Krav maga comportent une partie :

- préparation physique pour transpirer, rechercher la santé ou la performance physique,
- jeux d'oppositions ludiques ou sportifs pour s'affronter,
- technique pour développer la motricité et obtenir KYU et DAN,
- mise en situation pour tester ses réactions
- assauts ou combats pour faire le point sur sa rusticité et sa propre combativité.

En fin d'année, en Mai /Juin, les pratiquants peuvent participer à un passage de grade, sanctionné par la possible obtention d'une ceinture de couleur de jaune à noire.



# Présentation du projet

## ❖ Nos Projets

Le Bureau Directeur veut développer davantage des projets d'intérêts généraux, dans lesquels le club s'inscrit déjà, avec les acteurs publics et privés proches de son siège social situé à VILLENAVE D'ORNON.

A ce titre nous voulons :

- Organiser une compétition de Grappling le 07/04/2019 à VILLENAVE d'ORNON,
- Développer l'activité physique sportive (APS) pour le public déficient ou porteur de handicap
- Développer l'offre APS pour le public enfant,
- Développer l'offre APS pour le public féminin

### AMMB organisateur de la compétition régionale Nouvelle-Aquitaine de Grappling.

AMMB, soutenu par la FFL, s'inscrit activement dans la politique de développement du Grappling en Nouvelle-Aquitaine et s'est porté volontaire auprès du comité régional pour organiser la compétition de Grappling par équipe sous la forme d'un Open, le dimanche 07 avril 2019 à VILLENAVE D'ORNON (33140).

Cet Open permettra aussi de participer au dynamisme de la ville de VILLENAVE D'ORNON qui nous a donné son accord de principe sur le prêt d'une salle et divers équipements.

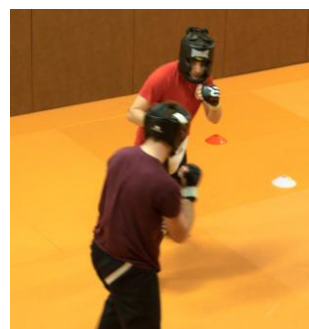
Les évènements qui s'organisent autour de cette discipline connaissent un succès de plus en plus important.

### Développer l'activité physique sportive pour tous.

Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) nous a fait confiance et reconduit son partenariat cette année avec AMMB. Nous construisons un programme adapté destiné à lutter contre l'exclusion.

Nous sommes convaincus que la pratique d'une activité physique et sportive doit s'ouvrir à tous les publics.

**Cependant, nous avons besoin d'associer des partenaires à nos projets.**





## Pourquoi avons-nous besoin de mécènes ?

- **Recruter et motiver**
- **Faire rayonner la discipline et ses partenaires**
- **Le matériel**

### **Recruter et motiver.**

Notre objectif est de rendre attractive la compétition que nous organisons pour les compétiteurs, comme pour les visiteurs.

La gratuité de l'accès à la compétition pour tous nous semble indispensable. Il faut aussi prendre en compte les frais de bouche, de transport et éventuellement d'hébergement. En effet la Nouvelle aquitaine s'étend de PAU à LIMOGES. Grâce à vos dons nous espérons pouvoir alléger voir d'éliminer ces frais. Enfin l'attractivité passe aussi par la qualité des compétiteurs qu'il pourrait être possible de motiver par des lots de qualités, dont la convoitise nécessiterait un engagement favorisant le spectacle.

### **Faire rayonner le Grappling et les partenaires qui aident à son développement.**

Notre objectif est de faire participer le plus grand nombre possible de personnes à la réussite d'un projet commun. Il nous semble que ce projet va dans l'intérêt général.

### **Le matériel.**

Afin d'ouvrir la pratique de nos sports nous avons besoin de matériels adaptés aux pratiquants.

Offrir du matériel au plus jeunes qui grandissent vite et par conséquent changent de taille dans l'année permet de réduire l'impact financier pour les familles.

### **Devenir partenaire d'AMMB en vous associant à nos projets s'est vous impliquer à nos projets dans un intérêt commun.**

L'avantage financier que cela peut vous apporter est développé dans la partie « Mécénat » en page 11 selon le Code des impôts et à titre d'exemple en page 15.



## LES PARTENAIRES D'AMMB

### NOS PARTENAIRES PUBLIQUES



### NOS PARTENAIRES FEDERAUX



### NOS PARTENAIRES PRIVES



### ILS NOUS FONT CONFIANCE



# LE MECENAT

## 1. Définitions

Le mécénat peut être un « soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, s'étendant au champs de la culture, du sport, de la solidarité et de l'environnement »

## 2. Distinction avec le parrainage

Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la présence ou non de contrepartie.

Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice net.

- **L'association peut valoriser l'entreprise mécène**

Le dernier alinéa de l'article 238 bis 1 a du code général des impôts (CGI) est très clair : « Ces dispositions s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes ».

Ainsi « le bénéfice du dispositif en faveur du mécénat ne sera remis en cause que s'il n'existe pas une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la prestation rendue par l'organisme bénéficiaire des dons.

**Valorisation du nom du mécène dans les publications mais pas de publicité pour les produits ou services.**

## 3. Cadre juridique

C'est la loi n° 2003-709 du 1 Aout 2003, dite « loi AILLAGON » relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers.

Cette loi revalorisant fortement les incitations fiscales a permis d'encourager, de dynamiser et de donner un nouvel élan au mécénat d'entreprise.

#### 4. Enjeux et intérêts

Selon une enquête ADMICAL-CSA de 2016, 170 000 entreprises pratiquent le mécénat et ont apporté à ce titre 3,5 Mds€, majoritairement dans les domaines du social et de la culture, principalement sous forme de contribution financière.

► Le mécénat permet à l'association de travailler avec les acteurs économiques de proximité, de diversifier ses ressources financières d'origine privée, de les sécuriser en les pérennisant. Quand il est fourni en nature, le mécénat apporte des compétences professionnelles ou des prestations de services qu'elle n'aurait pas pu se payer.

Sur le plan des ressources humaines, il entraîne une (re)mobilisation des bénévoles et des opportunités d'en recruter de nouveaux. Enfin et surtout, il donne l'occasion à l'association de réfléchir à ses projets et de s'ouvrir vers l'extérieur par la rencontre avec des acteurs économiques locaux et/ou des partenaires institutionnels.

► Pour l'entreprise, le mécénat offre une opportunité d'être reconnu comme un interlocuteur à part entière sur son territoire d'implantation. En s'engageant concrètement dans des actions citoyennes, le mécène affirme sa responsabilité sociale et contribue à renforcer l'attractivité économique de son territoire. C'est aussi un excellent moyen pour l'entrepreneur de rencontrer des partenaires, habituels ou nouveaux (clients, institutionnels, collaborateurs) dans un contexte différent et riche d'échanges.

**Le régime fiscal autorise donc l'association à citer le nom ou faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur ses supports de communication : profitez-en en interne et dans vos actions extérieures (recrutement, etc.) !**

De plus, le mécénat permet à l'entreprise de sensibiliser et impliquer ses salariés autour de causes d'intérêt général qu'elle soutient. Les collaborateurs peuvent participer activement à la politique de mécénat de l'entreprise : consultation dans le choix des projets soutenus, apport de compétences des salariés aux actions sélectionnées (cf. les différentes formes de mécénat ci-après)

## 5. Différentes formes de mécénat

### **Le mécénat : pas réservé aux grandes entreprises !**

La loi n'impose aucun montant minimal de chiffre d'affaires ni de don. Cette souplesse permet à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de soutenir les projets qu'elle choisit et de profiter de l'avantage fiscal lié au mécénat. L'entreprise peut développer sa politique de mécénat sous différentes formes :

► **Le mécénat financier**, c'est-à-dire des dons en numéraire (chèques, virements, etc.).

► **Le mécénat en nature :**

◆ Le don d'un bien immobilisé (véhicule, mobilier, matériel, etc.)

◆ La fourniture de marchandises en stock (équipements sportifs, téléviseur, ordinateur, etc.),

◆ L'exécution de prestations de services (réparations, entretien, imprimerie, etc.)

◆ La mise à disposition de compétences (communication, comptabilité, gestion, expertise juridique, etc.), de techniques ou de savoir-faire.

► **Le mécénat de compétences** : Il permet à la fois d'impliquer le salarié dans la vie de l'entreprise et de l'enrichir de nouvelles expériences en matière de méthodes d'organisation, de gestion ou de production.

**Le mécénat ce n'est pas :**

❖ une mode,

❖ une œuvre de charité

❖ un caprice de président,

❖ un luxe pour des temps prospères

❖ une publicité déguisée.

DISPOSITIF FISCAL et MISE EN ŒUVRE.

(Voir annexe « le mécénat 2017-2018)

### Mon don

-  
**Pour 400 €** (soit 160€ après déduction fiscale)\*, **vous offrez 1 kit sport pour 2 enfants** ou **1kit sport pour 1 adulte** (handicapé ou femme).

Un kit sport contient, 1 abonnement sport pour une année et l'équipement qui est nécessaire comme par exemple, 1 Kit de boxe.

### Je deviens

#### Entreprise Amie d'AMMB

-  
**1** Choisissez le montant de votre don, exemple de 3 000 €

**2** Bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% \* (un don de 3 000€ ne coûtera à mon entreprise que 1 200€).

-  
**3** Valorisez votre engagement solidaire en rejoignant le groupe « **Entreprise Amie d'AMMB** »

## CONVENTION DE MECENAT

Entre

- L'association de loi 1901 Arts martiaux Mixtes Bordeaux (AMMB) située au 6, Allée de Sallegourde 33140 VILLENAVE d'ORNON représentée par son Président Mr Anthony DELGADO
- Et l'entreprise mécène :

Il est convenu et décidé ce qui suit :

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à AMMB pour le projet suivant :
  - a. Organisation d'une compétition de Grappling le 7/04/2019 à VILLENAVE d'ORNON,
  - b. Développement de l'activité physique sportive (APS) pour le public déficient ou porteur de handicap
  - c. Développement de l'offre APS pour le public enfant,
  - d. Développement de l'offre APS pour le public féminin.
  - e. Aide au fonctionnement et à l'achat de matériel pour l'association.
2. L'entreprise mécène versera à l'AMMB la somme de €

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à apporter, mettre à disposition, prêter à l'association : le matériel, le local, le matériel suivant représentant une valeur de €

Et /ou

L'entreprise mécène s'engage à réaliser au profit de l'association la prestation suivante, évaluée à €

(expertise de financement, étude juridique, imprimerie, prestation de transport...)

3. AMMB s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur les supports d'information de l'action ou de la manifestation.
4. Au terme de la manifestation, l'entreprise reprendra les éléments prêtés à AMMB.
5. AMMB s'engage à rembourser l'entreprise mécène si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer l'entreprise.
6. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

A

le

2019

Mr ou Mme

Mr Anthony DELGADO

Représentant de

Président d'AMMB



1°AMMB est un Club-école de Sport de combat et d'Arts martiaux (SCAM) ayant à cœur de partager ses valeurs avec le plus grand nombre.

Au travers de l'enseignement de la pratique d'une activité physique et sportive, de l'apprentissage des sports de combat en particulier, nous souhaitons que nos membres, et plus largement encore, tous publics (enfants, handicapés, féminines et adultes de tous âges...) puissent accéder à un apprentissage progressif des principales techniques de disciplines, telles que la savate, le « grappling », le krav-maga.

AMMB porte une attention particulière à une pratique conviviale de ces disciplines, privilégiant la bonne humeur, le respect des partenaires et des règles de sécurité, en accompagnant de manière adaptée chacun quelque soit son niveau.

Nous souhaitons également faire converger la motivation de nos membres avec celle des partenaires publics et privés pour que prennent vie des projets sportifs d'intérêt général mais également pour permettre au club d'exercer ses missions dans un cadre matériel et humain de la meilleure qualité (achats d'équipements individuels, collectifs, suivi des formations utiles au renforcement des compétences techniques des animateurs du clubs, ou encore accompagnement des compétiteurs...).

Ainsi par le biais du mécénat, notamment, vous pouvez accompagner une équipe enthousiaste et déterminée à donner le meilleur d'elle-même et donc par là-même participer à la réussite de notre projet associatif d'intérêt général.

Nous avons besoin d'associer des mécènes à nos objectifs.

2°AMMB est un Club-école de Sport de combat et d'Arts martiaux (SCAM) ayant à cœur de partager ses valeurs avec le plus grand nombre. Nous dispensons un apprentissage progressif des principales techniques de disciplines, telles que la savate- boxe française, le « grappling » et le krav-maga.

Au travers de nos actions quotidiennes nous exprimons notre bienveillance, enseignons la prudence, encourageons le travail et la combativité dans le respect d'autrui, tout en accompagnant chacun de manière adaptée quel que soit son niveau. Nous portons une attention particulière à une pratique conviviale de ces disciplines, privilégiant la bonne humeur, le respect des partenaires et des règles de sécurité.

Nous souhaitons aussi concentrer la bonne volonté de nos membres avec celle de partenaires publics et privés afin de faire éclore des projets d'intérêts généraux notamment à destination des publics porteurs de déficiences ou handicaps, des enfants et des femmes ainsi que l'accompagnement de nos compétiteurs.

Ainsi par le biais du mécénat, notamment, vous pouvez accompagner une équipe enthousiaste et déterminée à donner le meilleur d'elle-même et donc par là-même participer à la réussite de notre projet associatif d'intérêt général

Adhérer par votre don à un de nos projets, c'est accompagner une équipe enthousiaste et déterminée à donner le meilleur d'elle-même et aussi participer à la réussite d'un projet qui fait rayonner l'intérêt général.